

Un syndicat
qui informe

Un syndicat
responsable

Un syndicat
utile



La Bafouille



Contact : unsa.drifp59@dgfip.finances.gouv.fr

Numéro 5



POUVOIR D'ACHAT : L'HEURE EST VENUE

L'UNSA DGFIP pour une hausse de 10% du point d'indice

Depuis le gel du point d'indice en 2011, une seule augmentation a pu être obtenue dans le cadre de l'accord PPCR. Elle a été divisée en 2 hausses de 0,6% en juillet 2016 et en février 2017. Depuis, plus rien !

Pire, les réajustements nécessaires et indispensables des grilles de rémunération les plus basses ont conduit à un écrasement des carrières effaçant l'amélioration des grilles indiciaires. Ainsi les agents de catégorie B voient leur début de carrière identique à ceux de catégorie C. Cette situation n'est plus tenable.

En 2016, l'UNSA avait considéré que l'accord PPCR qui prévoyait un rendez-vous salarial annuel et une discussion sur les rémunérations tous les 3 ans devait permettre une évolution régulière de la valeur

du point d'indice. Malheureusement, les rencontres annuelles ont bien eu lieu mais sans volonté du gouvernement actuel de le revaloriser. L'engagement des agents doit être reconnu !!

Pourquoi l'UNSA propose 10% ?

Depuis 2011, la hausse des prix est supérieure à 13%. Depuis le début du quinquennat actuel, elle est de l'ordre de 7,5%. En juin 2022, les prévisions évoquent une inflation proche de 6% sur un an. Il s'agit donc, à la fois, de rattraper, mais aussi d'anticiper.

Une hausse du point concerne tous les salaires de tous les agents publics, les fonctionnaires mais aussi les contractuels. Elle impactera positivement le niveau de pensions des futurs retraités. L'UNSA propose également d'instaurer un mécanisme de relèvement automatique de la valeur du point.

L'UNSA DGFIP réclame également une revalorisation des grilles de rémunération, de l'ACF technicité et la mise en place d'une prime d'intéressement collectif pérenne.

Où est passé le service public ???

Le temps des Trésoreries présentes dans les villes et villages du Nord sera bientôt révolu avec la création des Services de Gestion Comptables (SGC).

Les Services des Impôts des Particuliers sont fusionnés, les Services Impôts des Entreprises également.

Les Services de Publicité Foncière ne sont plus aujourd'hui qu'au nombre de 3; idem avec les services de l'Enregistrement qui, à l'aube des années 2010, étaient au nombre de 11. Actuellement, il en reste 3 à Dunkerque, Lille et Valenciennes.

Et depuis peu, les Centre des Finances Publiques ne sont plus ouverts que le matin au public.

Le recul des services publics est flagrant car les lieux de réception du public disparaissent et les amplitudes horaires diminuent. Ce phénomène étant général dans toute l'administration.

La cause ? La doctrine des suppressions d'emploi décrétée par nos gouvernants, haut-fonctionnaires et autres cabinets de conseils McKinsey !!

Et que dire des France Services et autres bus bleus du Conseil Départemental ? Pas du bien en tout cas car elles ne représentent qu'une boîte aux lettres ou une aide basique aux démarches en ligne. Et pour quel coût ?

Quant à la dématérialisation des démarches en ligne, le miracle n'a pas eu lieu :

En 2021, 1 français sur 3 a renoncé à une démarche en ligne !! (article des Echos du 11/05/2022)

Même si le COVID a accéléré cette dématérialisation, une grande partie de la population reste sur le bord de la route devant la complexité de certaines de ces démarches ou du fait qu'elle souffre d'illectronisme.

Une cafougnette :

« Jeanne prend une demi-journée de congé pour aller aux impôts dans l'après-midi.

Elle arrive devant la porte mais celle-ci est close. Elle découvre alors qu'on ne reçoit plus que le matin.

La semaine suivante elle prend à nouveau une demi-journée de congé, mais le matin cette fois-ci.

Elle arrive, est reçue par un agent mais celui-ci l'informe que sa question est difficile et donc qu'il faudra prendre un rendez-vous... »

Bonjour le service public



Stop aux suppressions d'emplois !!!

Au 1er septembre 2022, ce sera encore 130 suppressions d'emplois nets à la DRFIP NORD et 150 suppressions d'emplois bruts en comptant les 14 transferts d'emplois des douanes et les 6 créations de A+ (2 AFIPA, 3 IP et 1 IDIV).

En 5 ans, 500 emplois auront été supprimés, essentiellement des agents et des contrôleurs.

Cependant, le travail est toujours là, et de plus en plus présent.

A ce rythme là, le Nord aura bientôt perdu la moitié de ses emplois depuis le début des suppressions !!

Pourquoi les concours de la DGFIP ne font-ils plus recette ?

Nul besoin de lancer de grandes enquêtes sur les raisons de la baisse d'attractivité des concours de la DGFIP. La raison essentielle est bien entendu la faible rémunération des agents.

La sécurité de l'emploi à vie n'est plus suffisante pour attirer : il y a presque quatre fois moins de candidats aux concours de fonctionnaires qu'il y a 25 ans.

La rémunération des agents, contrôleurs et inspecteurs, doit être revalorisée.

Point d'indice, indemnités, grilles de rémunération méritent une revalorisation conséquente après de nombreuses années de disette !!

La revalorisation des agents en début de carrière a été une excellente chose ET LES AUTRES ?

” Augmentation du point d'indice



10%
de hausse
car les agent·e·s
sont engagé·e·s à
100%

Création des SGC / SPF fusionnés même combat

Les Trésoreries sont fusionnées pour donner naissance aux Services de Gestion Comptable, parfois dans la douleur, parfois pour le soulagement de certains collègues au bout du rouleau à cause du manque de personnel.

La situation est la même concernant les Services de Publicité Foncière : fusions à marche forcée et manque de personnel.

Bien entendu, à force de supprimer des emplois, de nombreux services ne peuvent plus fonctionner correctement.

C'est d'ailleurs le motif invoqué pour la création des SGC et la fusion des SPF... Situation créée par la DGFIP qui sert de prétexte à la fusion de services et qui permettra de supprimer des emplois, ce qui créera un manque de personnel et servira de prétexte pour encore regrouper, fusionner des services... Mais jusqu'où la DGFIP nous emmènera ???

Même si ces nouvelles structures démesurées ont l'avantage de soulager (provisoirement) les collègues, elles présentent de nombreux inconvénients :

- taille démesurée;
- perte de la polyvalence des petites structures et donc tâches répétitives et travail de masse;
- sous-effectif dès la création des services;
- éloignement des collègues de leur domicile et frais de trajet augmentés, la prime de restructuration (imposable) ne compensant pas les frais à long terme;
- les inspecteurs et IDIV anciennement responsables de services deviennent adjoints dans certains cas;
- l'installation dans les locaux ne correspond pas aux souhaits des agents;
- raréfaction du Service Public.



N'hésitez pas à nous contacter pour vous informer ou pour vous faire aider.

Pour vous abonner à notre lettre de diffusion, envoyez-nous un mail

Contact : unsa.dr59@dgfip.finances.gouv.fr

Nouveau blog local : <http://nord.unsadgfip.fr/>

Site national : <http://www.unsadgfip.fr/>



NORD

Bulletin d'adhésion ou de renouvellement d'adhésion 2022



<http://unsadgfip.fr/>

Nom _____ Prénom _____

N° DGFIP _____ Tél. Portable _____

Grade _____

Service _____

Adresse administrative _____

Adresse Personnelle _____

Code Postal _____ Ville _____

Souhaite adhérer

Souhaite renouveler son adhésion



Signature

À renvoyer à : **UNSA-DGFIP : 139 rue de Bercy 75012 PARIS**

Paiement par
virement possible,
nous contacter

GRADES	Cotisation annuelle en euros Chèque à libeller à UNSA DGFIP
Auxiliaire - Agent Berkani	33
Agent Administratif 1 ^{ère} Classe C1 du 1 ^{er} au 5 ^{ème} échelon	53
Agent Administratif 1 ^{ère} Classe C1 du 6 ^{ème} au 10 ^{ème} échelon	58
Agent Administratif Principal 2 ^{ème} Classe C2 du 1 ^{er} au 6 ^{ème} échelon	69
Agent Administratif Principal 2 ^{ème} Classe C2 du 7 ^{ème} au 11 ^{ème} échelon	78
Agent Administratif Principal 1 ^{ère} Classe C3 du 1 ^{er} au 5 ^{ème} échelon	79
Agent Administratif Principal 1 ^{ère} Classe C3 du 6 ^{ème} au 10 ^{ème} échelon	85
Contrôleur 2 ^{ème} Classe B1 - Technicien Géomètre du 1 ^{er} au 7 ^{ème} échelon	87
Contrôleur 2 ^{ème} Classe B1 - Technicien Géomètre du 8 ^{ème} au 13 ^{ème} échelon	91
Contrôleur 1 ^{ère} Classe B2 - Géomètre du 1 ^{er} au 7 ^{ème} échelon	91
Contrôleur 1 ^{ère} Classe B2 - Géomètre du 8 ^{ème} au 13 ^{ème} échelon	98
Contrôleur Principal B3 - Géomètre Principal du 1 ^{er} au 7 ^{ème} échelon	98
Contrôleur Principal B3 - Géomètre Principal du 8 ^{ème} au 11 ^{ème} échelon	104
Inspecteur du 1 ^{er} au 6 ^{ème} échelon	113
Inspecteur du 7 ^{ème} au 9 ^{ème} échelon	121
Inspecteur du 10 ^{ème} au 11 ^{ème} échelon	126
Inspecteur Divisionnaire Classe Normale / Majoration Poste Comptable + 30 €	152 / 182
Inspecteur Divisionnaire Hors Classe / Majoration Poste Comptable + 40 €	167 / 207
Inspecteur Principal / Majoration Poste Comptable + 50 €	178 / 228
AFIP Adjoint / Majoration Poste Comptable + 60 €	201 / 261
AFIP	270
AGFIP (TPG, CSF, Délégué Interrégional des Impôts)	329
Agent Administratif Stagiaire	40
Contrôleur Stagiaire / Inspecteur Stagiaire	55/65
Retraité	50

Nota Bene : le montant versé donne droit à un crédit d'impôt de 66 %.